

**COMMISSION DEPARTEMENTALE  
DES ARBITRES**

-----  
**Sous-Commission de Metz**  
-----

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU  
DU VENDREDI 04 AVRIL 2025**

Présidence : M. AULBACH.

Présents : MM BERNARD, BOCK et CLEMENT.

Assiste : MM KLANCAR (représentant des arbitres à la S.C.A. Metz).

Excusés : MME ROBIN, MM TAESCH (Président délégué du DMF) et HURAUULT (représentant CD du DMF)

**1. COURRIER**

- Divers courriels du Secrétaire de la CDA Moselle concernant des rapports de discipline manquants. Ce faisant, les arbitres fautifs empêchent le bon fonctionnement des Commissions de discipline. Dernier rappel concernant l'obligation de faire un rapport pour tout évènement survenant à l'occasion d'une rencontre,
- Courriel du Président de la CDA Moselle concernant la mise en place d'un groupe de travail afin de "toiletter" le RI CDA : pris note,
- Courriel du Président de la CDPA concernant un forum JA le 19 avril 2025 : remerciements,
- Courriel du Secrétaire général du DMF concernant la mise en place d'une amende pour les licenciés qui seront absent lors d'une convocation officielle : pris bonne note.

**2. ADMINISTRATIF**

- Les désignations d'arbitres sont de plus en plus difficiles en raison des exigences de JA en matière de choix personnels. Afin de ne pas générer de problèmes d'indisponibilités, il est rappelé aux arbitres qu'ils ont à disposition un outil informatique qui leur permet de signaler une indisponibilité bien en amont d'une désignation à venir.

**3. TECHNIQUE**

- Agenda technique 2024/2025 :
  - Vendredi 16 mai 2025 : école d'arbitrage au DMF à 18h15
  - Vendredi 13 juin 2025 : remise des écussons (sur invitation)
  - Samedi 06 septembre 2025 : stage annuel 2025 (sur convocation)

**4. DISCIPLINE**

- Les sanctions prises ce jour ne figurent pas dans ce PV. En effet, dans le cadre du respect des données personnelles, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a imposé de ne plus publier de décisions disciplinaires sur le site du District, ouvert à tous.
- Un PV disciplinaire paraîtra sur Foot-Club, visible par les clubs et les sanctions prises à l'encontre des arbitres leur seront directement adressées par courriel avec copie à leur club.
- Un accusé de réception sera exigé.

Prochaine réunion de Bureau : lundi 14 avril 2025.

Le Président de la SCA Metz : François Aulbach

